



Balisage

 **GR®**
Grande Randonnée


 **GR® de Pays**
Grande Randonnée de Pays

 **BL - Boucle Locale**

 **PR - Promenade et randonnée** inscrite au PDIPR

Signalisation

 **Bonne direction**

 **Changement de direction**

 **Mauvaise direction**

“Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre.”


FFRandonnée Bouches-du-Rhône

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée
- Restons sur les chemins balisés
- N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Évitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :

au 08 11 20 13 13 (prix d'un appel local)

ou sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

www.myprovence.fr/enviedebalade

DURÉE 3 H 00

LONGUEUR 11,5 KM

DÉNIVELÉ 170 M

NIVEAU MOYEN

BALISAGE 

MAUSSANE-LES-ALPILLES

VERS LES BAUX- DE-PROVENCE

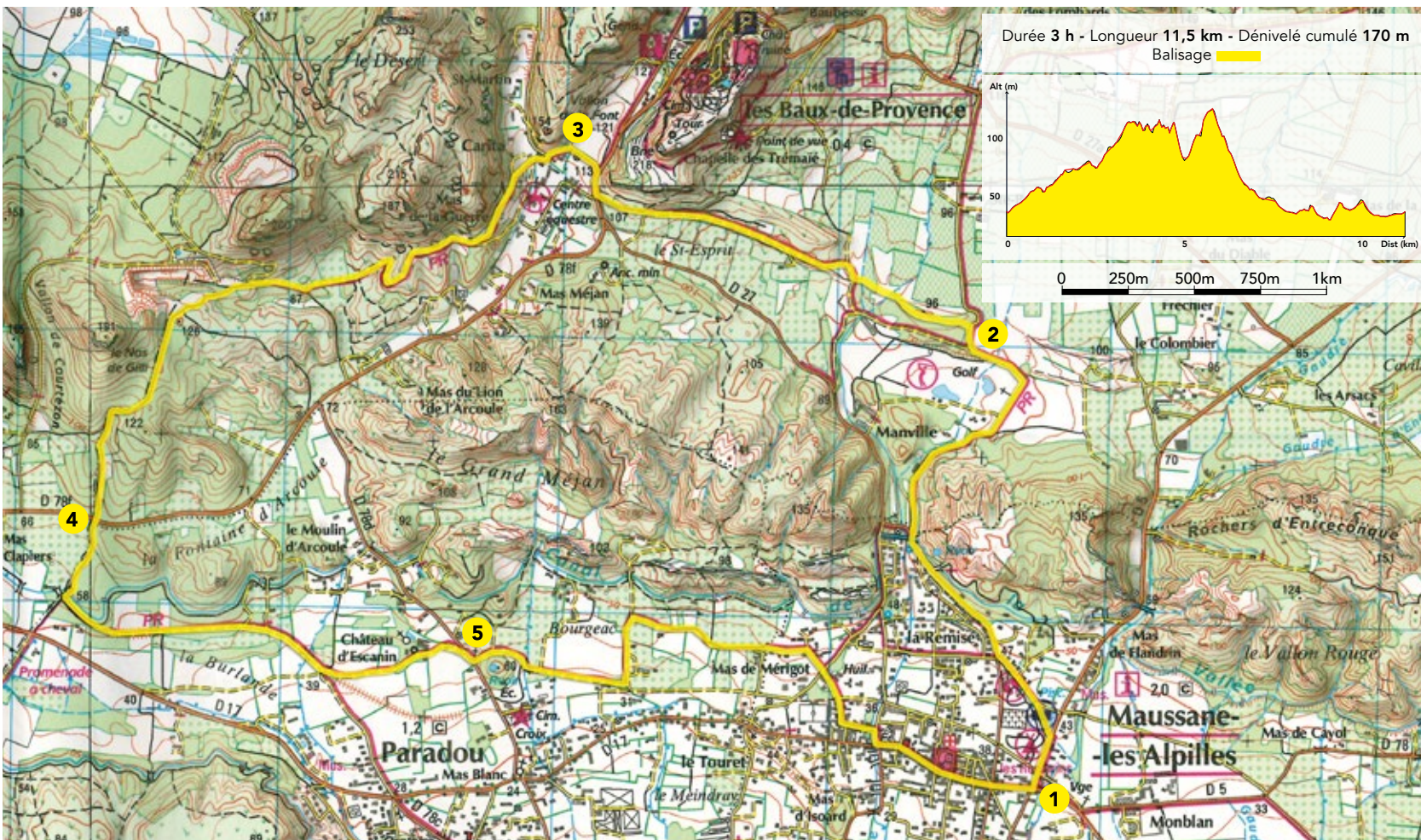
TOPO RANDO
ALPILLES

EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône
Direction de la forêt et des espaces naturels :
www.cg13.fr

EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés :
www.ffrandonnee13.fr



© IGN Paris 2007 - Extraits carte I.G.N. n°3943 OI © Reproduction interdite

sentier à droite dans les chênes verts. Vous récupérez la piste en contre-bas. Un peu plus loin sur votre droite, un aménagement dans la terre rouge apparaît, continuez sur la piste. Au prochain croisement prenez à droite, montez cette piste jusqu'à longer un mur en pierre. Au virage, continuez tout droit, laissez les panneaux de la propriété privée sur votre droite, la piste forestière monte légèrement vers la gauche. Restez sur la piste qui descend rejoindre la route D78f (1 petit km)

4 Traversez la route pour continuer droit devant vous jusqu'au canal de la vallée des Baux. A la bifurcation, vous trouverez le poteau directionnel n°AL50. Prenez à gauche (Est) la piste qui longe le canal. Plus loin, au croisement des 5 chemins, vous trouverez le poteau n°AL49. Prenez légèrement sur votre gauche (Est) sur le chemin matérialisé par un oratoire sous un grand pin d'Alep. L'arrivée sur la château d'Escanin se reconnaît par la présence de platanes géants. Poursuivez entre ces arbres séculaires.

5 Passez la propriété du château, vous arrivez sur la route D78d, prenez à droite sur 50m puis à l'oratoire prenez à gauche le chemin de Bourgeac. Faire 600m environ et bifurquez à gauche au niveau d'une barrière métallique. Montez la petite route goudronnée puis prenez à droite après les oliviers. Le chemin domine alors le village. Arrivé sur l'avenue Jean-Marie Cornille, prenez devant vous et entrez dans le village par le moulin oléicole Cornille. Descendez cette rue jusqu'au lavoir, prenez la ruelle du vieux Maussane à gauche, traversez le pont. De-là, prenez à droite puis à gauche sur la grande avenue de la vallée des Baux. Passez l'église Sainte-Croix, la place du marché et remontez à gauche sur la D5. Après l'avenue Baptiste Blanc, 100 m plus loin vous revenez à votre point de départ.

Cette randonnée pédestre se situe en plein coeur du Parc Naturel Régional des Alpilles, au départ de Maussane-les-Alpilles. L'itinéraire suit les cultures d'oliviers et son tracé passe sous l'éperon rocheux des Baux-de-Provence.

Départ : Parking de l'office de tourisme

ITINÉRAIRE :

Balisage jaune █

1 Départ de l'office du tourisme/ camping les Romarins. Traversez le petit parking en face de l'accueil prenez à gauche sur la D5, longez la route bordée de platanes. Tournez de suite à gauche pour récupérer le chemin des Baux à Mouriès. Un peu plus loin, tournez à droite au niveau

d'un Stop pour prendre une route sans bas côté. Au niveau de l'aqueduc du canal de la vallée des Baux, continuez tout droit sur la petite route goudronnée qui mène à la propriété Manville. Plus haut, vous arrivez à l'entrée du golf. Traversez le en restant sur l'itinéraire goudronné.

2 Après avoir passé le passage canadien, prenez à gauche. Vous arrivez au poteau directionnel n° AL59. Prenez la piste qui file plein ouest. Lorsque la piste

Un peu plus loin, la garrigue dévoile après le mas de Guerre un décor tout à fait atypique de la Provence, les "baou trouca" les rochers troués. Le sentier se termine par la traversée du vieux Maussane.

s'oriente à angle droit vers le sud, suivez le petit sentier devant vous qui longe un mur de pierres pour arriver à la route D27 et au poteau n°AL56. Traversez et longez cette route sur 100 m, jusqu'au poteau AL55 un peu plus haut. A gauche, suivez la petite route qui plonge dans le vallon entouré de champs. Vous êtes dans le fameux vallon du val d'Enfer : sur votre gauche une très belle bastide, à droite le vallon verdoyant qui remonte

parsemé de blocs et falaises et derrière vous le rocher des Baux tel que les seigneurs l'ont trouvé quand ils sont arrivés au XI^e siècle. Profitez d'une visite du village des Baux-de-Provence.

3 Continuez sur la route pendant 150 m environ et prenez à gauche la ruelle qui descend entre les villas. Peu après le mas de Guerre, sur la droite, des rochers jaillissent de la nature. Attention, en haut de la petite côte l'itinéraire quitte la piste par un